



Ligue Ile-de-France de Golf

COUPE D'AUTOMNE ILE DE FRANCE MESSIEURS & DAMES *Règlement 2013*

Clôture des engagements : 10 octobre 2013

ENGAGEMENT DES EQUIPES

Sur Internet : <https://extranet.ffgolf.org/netligue/> au plus tard le 10 Octobre 2013.

Le droit d'inscription est fixé à : 210€ par équipe Messieurs et par Equipe Dames

L'inscription doit être confirmée en envoyant la fiche de confirmation avec un chèque en règlement du droit d'inscription (**chèque à l'ordre de la Ligue IDF de Golf**)

INSCRIPTION DES JOUEURS

Vous avez jusqu'au **02 novembre 2013 minuit** pour inscrire vos joueurs potentiels sur Extranet.

COMITE :

Le **Comité de la Coupe de la Ligue Ile de France** est composé de :

- Monsieur Gilbert VEYRAN (Président de la Commission Sportive de la Ligue Ile de France)
- Monsieur Guy BALESTRAT (Arbitre Fédéral)
- Monsieur Frédéric SEMPESKI (Arbitre Fédéral)

1/ CONDITIONS DE PARTICIPATION

1-1/ POUR LES CLUBS

- La Coupe d'Automne est ouverte à tous les golfs de la ligue Ile de France avec associations sportives affiliées à la ffgolf, ayant un terrain répondant aux critères d'étalonnage et homologué d'au moins 9 trous. **Les clubs devront être à jour de leurs cotisations fédérale et de ligue** au jour de la clôture des inscriptions.
- Chaque club ne pourra engager qu'une équipe masculine et/ou une équipe féminine.
- Le jumelage des clubs est interdit.
- **Le club en s'inscrivant à la coupe d'Automne, s'engage à mettre son terrain à la disposition du comité de l'épreuve.** Pour chaque équipe engagée, le nombre de matches reçus ne dépassera pas deux.
- Lors de l'accueil des rencontres, le club s'engage à désigner une personne qui veillera au bon déroulement de la compétition

1-2/ POUR LES EQUIPIERS

- **Etre membre permanent et licencié de l'association sportive** du club qu'ils représentent.
Dans le cadre d'un transfert de club de licence ou d'un changement de lien de licence, celui ci aura dû intervenir et être enregistré à la ffgolf au plus tard le jour de la clôture des inscriptions des joueurs soit le 02 novembre 2013.
- **Etre titulaires de la licence ffgolf de l'année** en cours et **à jour du certificat médical** de non contre-indication à la pratique de golf délivré par un médecin de leur choix et enregistré à la fédération à la date de clôture des inscriptions de la compétition sous peine de non participation.
- Répondre aux exigences des règles du **statut amateur**.

- Avoir un index supérieur ou égal à 6.0 pour les Messieurs et à 8.0 pour les Dames

- Figurer sur la fiche des joueurs potentiels de l'équipe enregistrée sur Extranet. (25 joueurs ou joueuses)

1-3 / INDEX PRIS EN COMPTE

L'index pris en compte sera celui à la date de clôture des inscriptions des joueurs soit le 02 novembre 2013 et figurant sur la liste des joueurs potentiels (25 joueurs ou joueuses) disponible sur le site de la Ligue Ile de France dès le 05 novembre 2013.

2/ CAPITAINE ET PERSONNE AUTORISEE A DONNER DES CONSEILS

Le capitaine de l'équipe doit répondre aux exigences des règles du statut amateur et être licencié et membre du club qu'il représente

Chaque équipe est autorisée à désigner une personne qui pourra donner des conseils aux membres de son équipe dans les conditions prévues par la note de la règle de golf n° 8.

Si la personne désignée n'est pas le capitaine, ce dernier ne pourra pas donner de conseils dans les conditions fixées par la note de la règle n°8.

Lorsque le capitaine ou la personne autorisée à donner des conseils n'est pas le cadet du joueur, il n'est pas autorisé à aller sur les greens

3/ FORMULES DE JEU :

3-1/ EQUIPES :

- **Pour les Dames :** 9 joueuses
Match-play scratch / 18 trous / 2 foursomes / 5 simples
Le total des index arrondis de l'équipe doit être égal ou supérieur à 126.

- **Pour les Messieurs :** 12 joueurs
Match-play scratch / 18 trous / 3 foursomes / 6 simples
Le total des index arrondis de l'équipe doit être égal ou supérieur à 132.

Tout index supérieur à 24.4 (Dames) ou 18.4 (Messieurs) est compté pour 24 ou 18. Cette assimilation, sans réserve, à 24 ou 18, est prise en compte dans tous les points du règlement.

Aucune partie ne pourra être partagée sauf si le résultat de l'équipe est déjà acquis. Les adversaires continuent à jouer, ceci autant de trous qu'il sera nécessaire pour que la partie soit gagnée.

Attention !!! : La Commission Sportive de la ligue Ile de France souhaite encourager la participation des jeunes joueurs et joueuses à cette compétition.

Pour cela des bonus dans le score final seront attribués lors de chaque rencontre aux Equipes qui auront fait jouer des jeunes en Foursome ou en simple :

- **Pour au moins une joueuse de moins de 17 ans dans une équipe Dames, le bonus est d'un point.**
- **Pour au moins deux joueurs de moins de 17 ans dans une équipe Messieurs, le bonus est d'un point.**

Remarque :

- « Moins de 17 ans » signifie un joueur ou une joueuse « Moins de 13 Ans », « Benjamin » ou « Minime »
En cas d'égalité finale suite à l'application de points de bonus, Le Capitaine de chaque équipe constituera un foursome en puisant parmi tous les joueurs ayant joué qui partira en play-off trou par trou. L'honneur au trou n°1 sera tiré au sort

3-2/ HEURES DE DEPART

- Le premier départ aura lieu à **9 h 00**
Les Foursomes joueront en premier suivis des simples. (Soit 7 départs chez les Dames et 9 départs chez les Messieurs)
- L'honneur au départ du trou n°1 sera tiré au sort en présence des deux Capitaines
- Dans le cas où se disputent le même jour sur le même terrain une rencontre Messieurs et une rencontre Dames, Les messieurs joueront en premier suivis des Dames.

3-3 / REPERES DE DEPART

Messieurs : Repères blancs / Dames : Repères bleus

4/ ORDRE DE JEU

La fiche d'ordre de jeu des Foursomes et des simples doit être remise par la Capitaine au secrétariat du Golf d'accueil au plus tard 15 minutes avant l'heure officielle de départ du premier Foursome de son équipe.

4-1/ MATCH PLAY : Foursomes

- **Le capitaine a libre choix de leur composition.**
- **Les Foursomes devront jouer dans l'ordre croissant du total des index arrondis.** A total d'index arrondis égal, libre choix est laissé au capitaine pour l'ordre de jeu. L'index arrondi est celui figurant sur la feuille des joueurs potentiels.
- Les équipiers joueront selon l'ordre de la fiche « **ordre de jeu des Foursomes et des Simples** » (en annexe) qui sera remise par le capitaine

4-2/ MATCH PLAY : Simple

- Les équipiers joueront dans l'ordre croissant de leur index arrondis. A index arrondi égal, libre choix est laissé au capitaine pour l'ordre de jeu. L'index arrondi est celui figurant sur la feuille des joueurs potentiels.

- Les équipiers joueront selon l'ordre de la fiche « **ordre de jeu des Foursomes et des simples** » (en annexe) qui aura été remise, par le capitaine, au secrétariat du golf d'accueil au plus tard 15 minutes avant l'heure officielle de départ du premier Foursome de son équipe.

4-3/ RESPONSABILITE DU CAPITAINE :

Tout renseignement inexact entraînera la disqualification de l'équipe pour la rencontre
Le Comité de l'Epreuve se réserve le droit de prendre ultérieurement d'autres sanctions.

4-4/ JOUEUR FORFAIT OU ABSENT :

Si un foursome dont l'un des équipiers est **forfait ou absent (au sens de la note de la règle 6-3)**, la procédure suivante devra être appliquée :

1°) Tout **foursome** forfait ou absent ou dont l'un des équipiers est forfait ou absent (au sens de la note de la règle 6-3), sera remplacé par le foursome suivant inscrit sur la feuille de match. De ce fait le (ou les derniers) foursome sera perdu et n'a (ont) pas lieu.

L'heure de départ du match non joué est remplacée par l'heure de départ du match suivant.

2°) Tout **joueur simple**, forfait ou absent, perd son match et sera remplacé par le joueur en simple suivant inscrit sur la feuille d'ordre de jeu des simples. L'heure de départ du match non joué est remplacée par l'heure de départ du match suivant. De ce fait, si un joueur ou plusieurs joueurs sont absents, le ou les derniers matches sont perdus et n'ont pas lieu.

En cas de partage de la rencontre par suite de forfaits, Le Capitaine de chaque équipe constituera un foursome en puisant parmi tous les joueurs ayant joué qui partira en play-off trou par trou. L'honneur au trou n°1 sera tiré au sort

5/ RESPONSABILITE DES CLUBS RECEVANT UN MATCH :

Tous les matchs se jouent en terrain neutre. Le fait pour un club d'engager une équipe comporte l'OBLIGATION de mettre son terrain à la disposition des autres équipes ; il ne l'oblige pas cependant à recevoir gratuitement ces équipes pour un entraînement dans la semaine précédant la rencontre.

Il est recommandé au club de bloquer les départs 30 minutes avant le premier départ de la compétition, soit à partir de 8h30.

Chaque club s'engage à nommer un responsable du bon déroulement des matchs, le jour où il reçoit (un membre de la Commission Sportive ou le Directeur du club). Cette personne doit être présente pendant la durée de la compétition.

Le Club devra également prévoir un starter au trou n°1 pour donner les départs.

Les secrétariats des différents Clubs doivent envoyer par fax ou par mail à la Ligue Ile de France, dans les 24 heures, les résultats détaillés des rencontres jouées sur leur terrain avec les noms et les handicaps des joueurs ayant participé.

6/ INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement des épreuves par équipes est perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les procédures suivantes doivent être suivies :

6-1/ CONDITIONS ATMOSPHERIQUES

- Si les conditions atmosphériques ne permettaient pas de jouer le dimanche prévu, les rencontres seraient disputées le samedi suivant sur le même terrain et aux mêmes heures.

- En cas d'interruption de jeu, les résultats acquis le resteront et le jeu reprendra le plus tôt possible, avant le tour suivant, au point où il a été arrêté.

- Si les conditions empêchaient le déroulement normal des rencontres de plusieurs tours, le comité de l'épreuve de la ligue Ile de France avisera et pourra prendre toutes les décisions qui s'imposeraient pour faire face aux difficultés du moment.

6-2/ REGLE 25-2. ET REGLES LOCALES

- Les dispositions de la règle 25-2 sont étendues à tout le parcours : « sur le parcours, une balle qui est enfoncée dans son propre impact dans un sol autre que du sable peut être relevée sans pénalité, nettoyée et droppée aussi près que possible de l'emplacement où elle reposait mais pas plus près du trou. Quand la balle est droppée, elle doit d'abord toucher une partie du parcours.

Exception : Un joueur ne peut pas obtenir un dégagement selon cette règle locale s'il est clairement déraisonnable pour lui de jouer un coup à cause d'une interférence due à toute autre chose que la situation couverte par cette règle.

Pénalité pour infraction à cette règle locale : Perte du trou.

- Application des règles d'hiver locales dans chaque club concerné

Instruments de Mesure :

Les joueurs sont autorisés à utiliser des instruments qui mesurent ou estiment uniquement la distance. L'utilisation d'un instrument de mesure de la distance qui est conçu pour évaluer ou mesurer d'autres éléments qui pourraient influencer le jeu d'un joueur (par exemple le dénivelé, le vent, la température etc.) n'est pas autorisée, que ces fonctionnalités soient utilisées ou non.

De plus, une boussole est considérée être un dispositif artificiel et ne doit pas être utilisée pour déterminer la direction du vent ou le sens du grain sur les greens ou pour toute raison similaire.

Pénalité pour avoir utilisé un instrument non autorisé : Disqualification.

7/ ENGAGEMENT DES EQUIPES :

Les engagements (jusqu'au 10 octobre 2013) et inscription des joueurs (jusqu'au 02 novembre 2013 minuit) seront effectués par **Extranet** : <https://extranet.ffgolf.org/netligue/>.

Le droit d'inscription est fixé à 210 € par équipe Messieurs & par équipe Dames

Il devra être réglé par chèque à l'ordre de la Ligue Ile de France de Golf.

8/ DEROULEMENT DES RENCONTRES ET CALENDRIER

Constitution des Divisions et des Poules

La Coupe d'Automne se déroulera sous la forme de divisions à 8 clubs composées de 2 poules de quatre équipes par division.

Ci-dessous la composition des 1^{ères} divisions Messieurs et Dames 2013.

Les autres clubs inscrits participeront chez les Messieurs et les Dames à une Epreuve de **Promotion** sur le même format que les divisions.

DIVISION 1 MESSIEURS 2013	DIVISION 1 DAMES 2013
MEAUX BOUTIGNY	LE REVEILLON
SAINT AUBIN	SAINT AUBIN
CERGY	MENNECY CHEVANNES
CELY EN BIERE	MEAUX BOUTIGNY
BUSSY GUERMANTES	MONT GRIFFON
VILLERAY	BUSSY GUERMANTES
ABLEIGES	CERGY
LA FORTERESSE	VILLARCEAUX

La réunion pour le tirage au sort des poules aura lieu le mardi 22 octobre 2013 à 14h30 à nos bureaux – 1 avenue du Golf – 78 114 MAGNY LES HAMEAUX. La présence des Capitaines ou de leur représentant est OBLIGATOIRE.

Toutes les rencontres se joueront sur terrain neutre, le lieu des rencontres du 1^{er} tour sera défini par le Comité de l'Epreuve le jour de la réunion des capitaines. Pour les tours suivants, les terrains potentiels seront désignés puis répartis après chaque tour pour les différents matchs en tenant compte de l'éloignement des clubs concernées.

En cas d'impossibilité pour le club de recevoir à l'une des dates prévues, merci de le préciser au Comité 3 jours avant la réunion des capitaines.

Dans le cas où un des clubs figurant dans les divisions ne s'inscrit pas à l'épreuve, il sera remplacé par le club ½ finaliste de la division inférieur le mieux classé dans le Mérite IDF des clubs de l'année précédente.

En cas d'égalité dans ce classement, il sera effectué un tirage au sort entre ces deux clubs.

Dans tous les cas, lors d'une réinscription l'année suivante, le club jouera automatiquement en promotion.

Déroulement des Divisions

Par tirage au sort, les divisions seront découpées en deux poules A et B de quatre équipes.

1^{er} tour de poule : Dimanche 10 novembre 2013

Match 1 : **Equipe 1** contre **Equipe 2**
Match 2 : **Equipe 3** contre **Equipe 4**

2^{ème} tour de poule : dimanche 17 novembre 2013

Match 3 : **Vainqueur Match 1** contre **Vainqueur Match 2**
Match 4 : **Perdant Match 1** contre **Perdant Match 2**

*Le vainqueur du match 3 est premier de sa poule, et se qualifie pour les demi-finales de division.
Le perdant du match 4 est rétrogradé dans la division inférieure.*

3^{ème} tour de poule (barrage) : dimanche 1^{er} décembre 2013

Match 5 : **Vainqueur Match 4** contre **Perdant Match 3**
Le vainqueur du match 5 (2^{ème} de sa poule) est qualifié pour les 1/2 finales de division. Le perdant est éliminé, mais se maintient en division.

Demi-Finales de Division : dimanche 08 décembre 2013

DF 1 : **Premier poule A** contre **Deuxième Poule B**
DF 2 : **Deuxième Poule A** contre **Premier Poule B**

En promotion, les vainqueurs de ces 1/2 finales accèdent à la première division.

Finale de division : dimanche 15 décembre 2013

Finale entre les vainqueurs de DF1 et DF 2.

Déroulement des Promotions

Le déroulement des Promotions Messieurs et Dames sera précisé une fois les inscriptions closes. Elles se joueront également sous la forme de poules, aux mêmes dates que les matchs de divisions, et auront pour but de faire accéder en 1^{ère} division deux équipes messieurs et deux équipes dames. Il n'y aura donc pas de finale.

9/ PRIX

Les équipes gagnantes et finalistes de chaque Division (Messieurs et Dames) seront récompensés par un souvenir qui restera au club.

10/ ARBITRES OFFICIELS DE L'EPREUVE

Madame Anke SUTTER	Tel : 06 87 64 24 98
Madame Mauricette FEUILLAS	Tel : 06 84 81 98 07
Monsieur Guy BALESTRAT	Tel : 06 86 98 07 79

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile et de prendre toute décision pour le bon déroulement de cette épreuve.



Ligue Ile-de-France de Golf

COUPE D'AUTOMNE ILE DE FRANCE MESSIEURS & DAMES 2013

FICHE DE CONFIRMATION D'INSCRIPTION

CLUB DE :

Confirme l'inscription :

- D'une équipe Messieurs (droits d'inscription : 210 euros)
- D'une équipe Dames (droits d'inscription : 210 euros)

Pour valider notre inscription, vous trouverez en pièce jointe un / deux chèque(s) de Euros à l'ordre de la Ligue Ile de France de Golf correspondant au montant des droits d'inscription à cette compétition.

Nous soussignés, confirmons notre engagement quant au respect du règlement de l'épreuve et notamment le 1^{er} paragraphe « condition de participation »

Signatures :

Pour la Société de Gestion

Pour l'Association Sportive

PS : Date limite d'inscription et d'envoi : le 10 octobre 2013



Ligue Île-de-France de Golf

FICHE D'URGENCE MÉDICALE

(Merci d'écrire en lettres majuscules)

Je soussigné(e) / nous soussignés (Nom et prénom du représentant légal ou des représentants légaux) :

.....

Domicilié(e)(s) au :

.....

CP + Ville

Autorise(ent) les membres de l'encadrement administratif et / ou technique du club, du Comité Départemental de référence, de la Ligue Île-de-France de Golf ou de la Fédération Française de Golf à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident et, notamment, à avertir les services de secours d'urgence (**SAMU**) afin que le joueur mineur :
..... (nom et prénom)

né(e) le soit orienté(e), vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Le club, le Comité Départemental de référence, la Ligue Île-de-France de Golf ou la Fédération Française de Golf s'efforcera de prévenir les représentants légaux ou le représentant légal dans les meilleurs délais aux numéros suivants :

N° de téléphone domicile

Adresse mail (obligatoire)

N° de portable de la mère

N° de téléphone du travail de la mère.....

N° de portable du père

N° de téléphone du travail du père.....

Nom et N° de téléphone le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

.....

Observations éventuelles : (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles.)

.....

.....

Fait à, le.....

Signature du représentant légal /des représentants légaux

NUMÉROS UTILES :

Commission Médicale ffgolf : Tel : 01 41 19 77 55 / Fax : 01 41 49 77 22

Medecin.federal@ffgolf.org

SAMU : 15 ou le SMUR le plus proche

Centre antipoison (paris) : 01 40 05 48 48

Pompiers : 18

- Document original à conserver au club et copies à envoyer à la Ligue Ile de France de Golf et au Comité Départemental de référence.

- Document valable à dater de ce jour et pour toute l'année 2013.



Ligue Île-de-France de Golf

**AUTORISATION PARENTALE : PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE
TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT
LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS.**

(En application de l'article R. 232-52 du code du sport)

Je soussigné(e) (Nom Prénom) :

.....

Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé** :

(Nom Prénom de l'enfant) :

.....

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé :

(Nom et Prénom de l'enfant) :

.....

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.

Il est valable pour la saison sportive 2013.

Fait à, le

Signature :

« Article R. 232-52 du code du sport »

Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard (deux ans de suspension de compétition).

L'original ou une copie doit être conservé par le joueur mineur et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du joueur ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance.



Ligue Ile-de-France de Golf

Coupe d'Automne Ile de France 2013

CLUB DE : CODE CLUB :

FICHE DE COMPOSITION DES FOURSOMES

CLASSES PAR ORDRE CROISSANT DE LA SOMME DES INDEX ARRONDIS

	Noms / Prénoms	Catégorie	Index
N° 1	⇒		
	⇄		
N° 2	⇒		
	⇄		
N° 3	⇒		
	⇄		

FICHE DE COMPOSITION DES SIMPLES

JOUEURS (SES) CLASSES (ES) PAR ORDRE D'INDEX ARRONDI

	Noms / Prénoms	Catégorie	Index
N° 1	⇒		
N° 2	⇒		
N° 3	⇒		
N° 4	⇒		
N° 5	⇒		
N° 6	⇒		

Pour les Messieurs 3 foursomes – 6 simples

Pour les Dames 2 foursomes – 5 simples

**A remettre responsable du club organisateur 15 minutes avant le 1^{er} départ de la rencontre
Et à faxer avec les résultats à la Ligue de l'Ile de France - Fax n° 01 30 43 34 30**

NOM ET SIGNATURE DU CAPITAINE :



Ligue Ile-de-France de Golf

Coupe d'Automne Ile de France 2013

RESULTS

Date : Terrain recevant :

Tour : (1) 1^{er} Tour de Poule- 2^{ème} Tour de Poule - Barrage de Poule- ½ Finale - Finale

CLUB :		RESULTATS			CLUB :			
⌘ JOUEURS (SES) ⌘		FOURSOMES			⌘ JOUEURS (SES) ⌘			
3 pour les Messieurs ou 2 pour les Dames		index	PTS	Scores	PTS	index	3 pour les Messieurs ou 2 pour les Dames	
N°1								
N°2								
N°3								
			TOTAL 1					

⌘ JOUEURS (SES) ⌘		SIMPLES			⌘ JOUEURS (SES) ⌘			
6 Messieurs ou 5 Dames.		index	PTS	Scores	PTS	index	6 Messieurs ou 5 Dames.	
N° 1								
N° 2								
N° 3								
N° 4								
N° 5								
N° 6								
			TOTAL 2					
Point de bonus éventuel							Point de bonus éventuel	
			TOTAL (1+2+bonus)					

RESULTAT FINAL :

OBSERVATIONS ET SIGNATURE DU CLUB :

Club :

Club :

Signature du Capitaine :

Signature du Capitaine :

A faxer, dès la fin de la rencontre à la Ligue de l'Ile de France - Fax n° 01 30 43 34 30